

## **De nouvelles occupations d'école dans l'agglomération**

### **Le collectif Jamais sans Toit poursuit sa mobilisation pour les familles à la rue**

Le collectif Jamais Sans Toit dénonce la situation des familles sans logement depuis le 20 novembre, avec plus d'une dizaine d'établissements scolaires occupés de décembre à mars. Deux nouvelles écoles ont enclenché des occupations pour permettre à des familles, dont les enfants sont scolarisés, de ne pas dormir dehors. Ainsi l'école Ampère à Oullins est occupée depuis le 7 avril pour accueillir 3 familles dont 7 enfants, et l'école Mazenod (Lyon 3ème) est occupée depuis le 26 avril afin de permettre à 2 familles dont 4 enfants de ne pas dormir dehors avant de retourner chaque matin à l'école. Les situations de ces familles sont particulièrement délicates, c'est le cas d'un papa qui est par exemple dialysé trois fois par semaine. Ces occupations se poursuivront afin que le Préfet fasse appliquer la loi française, l'hébergement étant un droit inconditionnel (l'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles, qui a force de loi stipule : «Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence.»)

Le collectif Jamais Sans Toit dénonce également la destruction du camp qui était cours D'Herbouville (Lyon 1<sup>er</sup>) et le harcèlement policier que subissent les familles afin qu'elles ne s'installent pas dans de nouveaux lieux. Cette politique est totalement inhumaine, les enfants étant chassés de lieux et lieux mais allant malgré tout chaque matin à l'école. Ceux-ci sont scolarisés à l'école Servet (Lyon 1<sup>er</sup>).

Le collectif Jamais Sans Toit tient également à saluer l'assignation du préfet au tribunal administratif par une centaine de personnes afin que celui-ci fasse appliquer la loi, notamment l'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles et l'obligation faite à l'état d'offrir des conditions d'accueil dignes aux demandeurs d'asile pendant le temps de traitement de leur dossier.

Le collectif tient à rappeler que de nombreuses solutions sont possibles sur l'agglomération, notamment les innombrables logements vides qui sont la propriété des collectivités territoriales.

Le collectif Jamais Sans Toit sollicite donc une audience auprès du nouveau préfet et appelle à un rassemblement mercredi 6 mai devant la préfecture, afin que des réelles solutions soient proposées et que la loi soit appliquée.

Lyon le 29 avril 2015